

COMMUNE DE LEPIN-LE-LAC

MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE
DE DREVIN ET DU POMPAGE AU LAC D'AIGUEBELETTE

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE



**PIECE 5 – ETUDE ENVIRONNEMENTALE –
EVALUATION DES RISQUES DE DEGRADATION DE
LA QUALITE DE L'EAU**



SUIVI DU DOCUMENT :
01180157 – 125 – AUT – ME – 1 – 016 – B

Indice	Établi par :	Approuvé par :	Le :	Objet de la révision :
A	L.BARRUCAN	R.CHARLES	09/03/2020	Établissement
B	L.BARRUCAN	R.CHARLES	21/06/2021	Révision suite avis ARS

SOMMAIRE

A. Objectifs et périmètres de l'étude	5
A.1. Définition générale du risque	5
A.2. Périmètre d'étude – Captage de Drevin	7
A.3. Périmètre d'étude – Pompage au Lac d'Aiguebelette	8
A.4. Moyens et investigations mis en œuvre.....	9
B. Captage de Drevin.....	10
B.1. Evaluation des risques de pollution	10
B.1.1. Analyse de l'environnement et évaluation des risques dans le secteur immédiat du captage	10
B.1.2. Analyse de l'environnement et évaluation des risques dans le secteur éloigné du captage.....	13
B.2. Synthèse.....	17
C. Pompage au Lac d'Aiguebelette	18
C.1. Evaluation des risques de pollution	18
C.1.1. Analyse de l'environnement et évaluation des risques dans le secteur immédiat du pompage au Lac	18
C.1.2. Analyse de l'environnement et évaluation des risques dans le secteur éloigné du pompage au Lac	21
C.2. Synthèse.....	26

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Hiérarchisation et détermination des risques	6
Tableau 2 : Evaluation du risque lié au déversement ou au dépôt de produits dangereux ou nocifs..	11
Tableau 3 : Evaluation du risque lié à l'entretien de l'aire du site	11
Tableau 4 : Evaluation du risque lié à la présence de faune sauvage	12
Tableau 5 : Evaluation du risque lié à la présence de faune sauvage	12
Tableau 6 : Evaluation du risque lié à la présence de la faune sauvage	16
Tableau 7 : Evaluation du risque lié à la fréquentation touristique.....	16
Tableau 8 : Evaluation du risque lié aux activités forestières	16
Tableau 9 : Synthèse des risques de dégradation de la ressource du captage de Drevin	17
Tableau 10 : Evaluation du risque lié à la circulation de piétons	19
Tableau 11 : Evaluation du risque lié à la vulnérabilité du ruisseau de la Tuilerie	19
Tableau 12 : Evaluation du risque lié à la présence de campings	19
Tableau 13 : Evaluation du risque lié aux activités nautiques.....	20
Tableau 14 : Evaluation du risque lié à la présence de la RD 921D et l' autoroute A43	23
Tableau 15 : Evaluation du risque lié à la présence de la voie ferrée	23
Tableau 16 : Evaluation du risque lié à la présence de campings	23
Tableau 17 : Evaluation du risque lié aux aménagements en bordure du Lac.....	24
Tableau 18 : Evaluation du risque lié aux terrains agricoles	24
Tableau 19 : Evaluation du risque lié aux activités touristiques	25
Tableau 20 : Evaluation du risque lié à l'assainissement collectif.....	25
Tableau 21 : Synthèse des risques de dégradation de la ressource du pompage au Lac	26

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Vulnérabilité d'une eau souterraine : la notion de risque	6
Figure 2 : Vue aérienne de l'environnement immédiat du captage de Drevin.....	7
Figure 3 et Figure 4 : Bassin versant topographique du captage – Vues en masse en 3D.....	8
Figure 5 : Vue aérienne de l'environnement immédiat du pompage du Lac d'Aiguebelette	8
Figure 6 : Chemin d'accès au captage	10
Figure 7 : Parcelle clôturée.....	10
Figure 8 : Carte d'occupation des sols.....	13
Figure 9 : Localisation des zones d'exploitation forestière	14
Figure 10 : Route principale	14
Figure 11 : Forêt en amont du captage	14
Figure 12 : Bois	15
Figure 13 : Présence de Faune dans zones de marais.....	15
Figure 14 : Chemins de randonnées.....	15
Figure 15 : Environnement du pompage au Lac et de la station de pompage associée.....	18
Figure 16 : Carte d'ensemble.....	21
Figure 17 : Carte d'occupation des sols.....	22

A. OBJECTIFS ET PERIMETRES DE L'ETUDE

La présente étude a pour objectif d'évaluer les risques susceptibles d'altérer la qualité de la ressource en eau utilisée. Elle consiste à dresser l'inventaire des installations, ouvrages ou dépôts existants et des activités exercées dans **l'environnement du captage de Drevin et du pompage au Lac d'Aiguebelette** et susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau captée.

A.1. DEFINITION GENERALE DU RISQUE

Afin d'appréhender le mieux possible les phénomènes, l'étude des risques de cette présente étude se base sur une définition usuelle du risque qui est la suivante :

Risque = Alea x Vulnérabilité

- ✓ Le risque est donc la confrontation d'un aléa (phénomène dangereux) et d'une zone géographique où existent des enjeux qui peuvent être anthropiques, économiques ou environnementaux (la vulnérabilité).
- ✓ L'**aléa**, ou événement ou processus, peut être défini par une intensité (pourquoi et comment ?), une occurrence spatiale (où ?) et temporelle (quand ?, durée ?). L'intensité traduit l'importance d'un phénomène. La probabilité d'occurrence spatiale est conditionnée par des facteurs de prédisposition ou de susceptibilité. La probabilité d'occurrence temporelle dépend de facteurs déclenchant naturels ou anthropiques. Elle peut être estimée qualitativement (négligeable, faible, forte) ou quantitativement (période de retour de 10 ans, 30 ans, 100 ans). La durée du phénomène doit être également prise en compte. Dans le cas d'une eau souterraine, l'aléa correspond à l'application d'un stress induisant la possibilité de dégrader, directement ou indirectement, la qualité d'un milieu naturel plus ou moins vulnérable,
- ✓ La **vulnérabilité du captage** est représentée par la capacité qu'a une eau superficielle pour rejoindre le milieu souterrain saturé en eau. Ainsi, le milieu physique a la possibilité d'apporter une protection plus ou moins élevée à une nappe d'eau souterraine vis-à-vis d'une pollution superficielle et accidentelle. La vulnérabilité est donc l'évaluation de cette protection naturelle,
- ✓ La **vulnérabilité du pompage au Lac** est directement liée à la vulnérabilité de la masse d'eau superficielle. La vulnérabilité des eaux superficielles est estimée en fonction du temps de propagation de la pollution vers les usages, du nombre des dits usages et de la présence de milieux naturels remarquables inféodés à l'eau.

Le risque est donc considéré comme une mesure de la situation dangereuse qui résulte de la conjonction d'un aléa et d'un milieu vulnérable.

La figure ci-après permet de schématiser et de faciliter la compréhension des notions qui viennent d'être présentées :

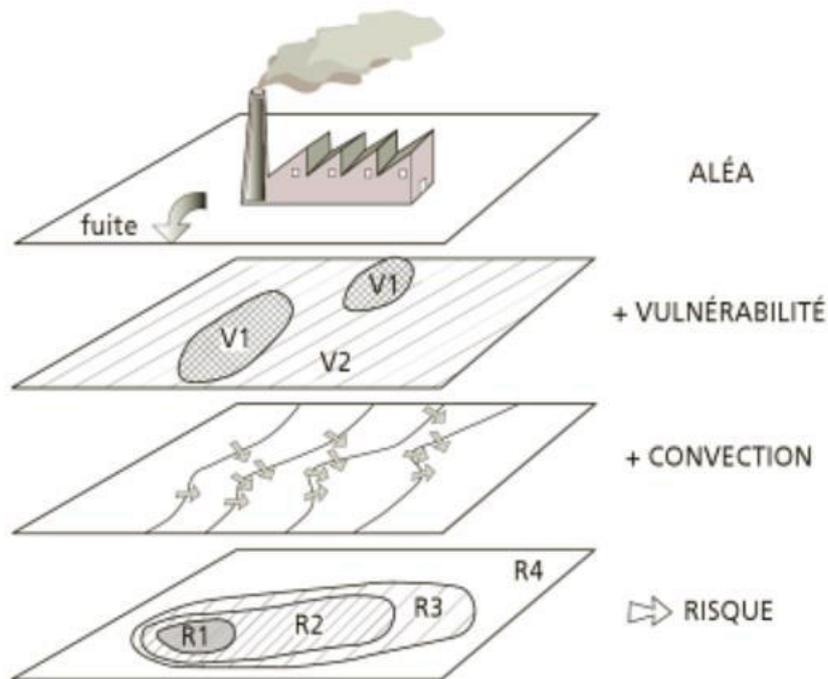


Figure 1 : Vulnérabilité d'une eau souterraine : la notion de risque¹

Une hiérarchisation des risques est donc proposée selon la perception de l'aléa du paramètre considéré et de la vulnérabilité de la ressource par rapport à ce dernier. La méthodologie pour la détermination du risque et le code couleur associé sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Hiérarchisation et détermination des risques

		VULNERABILITE					
		NEGLIGEABLE	TRES FAIBLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE	TRES FORTE
Aléa	NEGLIGEABLE	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Très faible	Très faible	Très faible
	TRES FAIBLE	Négligeable	Très faible	Très faible	Faible	Faible	Faible
	FAIBLE	Négligeable	Très faible	Faible	Faible	Modéré	Modéré
	MODERE	Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Fort
	FORT	Très faible	Faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
	TRES FORTE	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Très Fort

¹ Source : HYDROGEOLOGIE : OBJETS, METHODES ET APPLICATION, 3EME EDITION

A.2. PERIMETRE D'ETUDE – CAPTAGE DE DREVIN

L'environnement du captage est étudié suivant deux échelles :

- ✓ D'une part, à l'échelle d'un secteur « immédiat », comprenant l'environnement proche de l'ouvrage (cf. photographie ci-dessous),



Figure 2 : Vue aérienne de l'environnement immédiat du captage de Drevin

- ✓ D'autre part, à l'échelle d'un secteur « éloigné », d'une surface approximative d'environ 18 ha en amont du captage (à ce stade : correspondant approximativement au bassin versant topographique et tracés sur les figures).

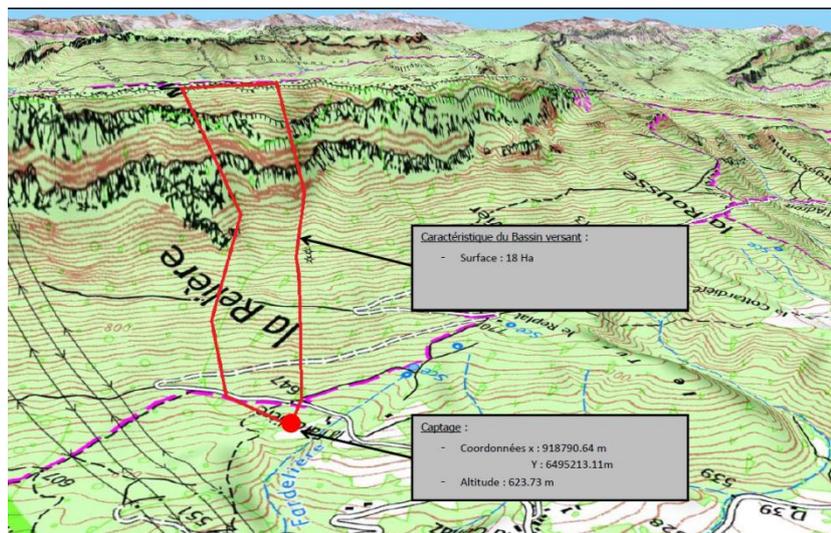
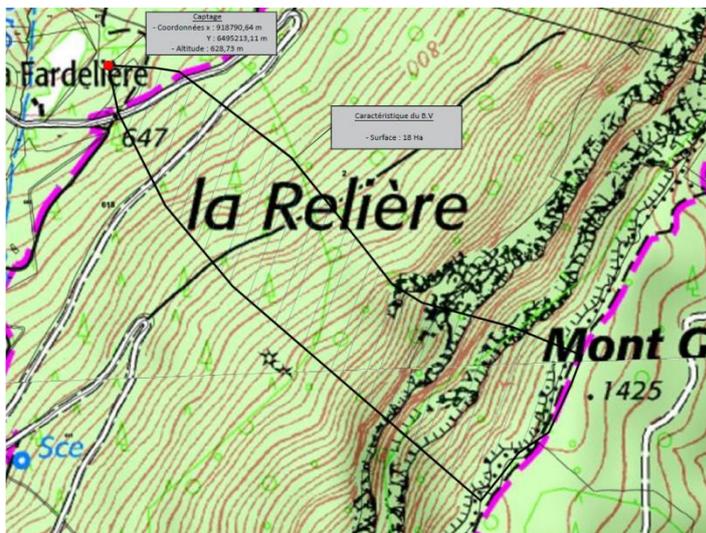


Figure 3 et Figure 4 : Bassin versant topographique du captage – Vues en masse en 3D²

A.3. PERIMETRE D'ETUDE – POMPAGE AU LAC D'AIGUEBELETTE

L'environnement du captage est étudié suivant deux échelles :

- ✓ D'une part, à l'échelle d'un secteur « immédiat », comprenant l'environnement proche de l'ouvrage (cf. photographie ci-dessous),



Figure 5 : Vue aérienne de l'environnement immédiat du pompage du Lac d'Aiguebelette

- ✓ D'autre part, à l'échelle d'un secteur « éloigné », comprenant l'ensemble du Lac d'Aiguebelette.

² Source : www.geoportail.gouv.fr

A.4. MOYENS ET INVESTIGATIONS MIS EN ŒUVRE

Les investigations ont été réalisées sur la base des informations fournies par le Maître d’Ouvrage et des éléments suivants :

- ✓ Cartes IGN au 1/25 000^{ème},
- ✓ Photographies aériennes : Sources Géoportail et Google Earth,
- ✓ Observations de terrain : 06/03/2018 et 25/04/2018,
- ✓ Occupation du sol : CORINE Land Cover - France métropolitaine – 2012,
- ✓ Bibliographie : patrimoine.rhonealpes.fr,...

B. CAPTAGE DE DREVIN

B.1. EVALUATION DES RISQUES DE POLLUTION

B.1.1. Analyse de l'environnement et évaluation des risques dans le secteur immédiat du captage

B.1.1.1. Descriptif de l'environnement immédiat du captage

Le captage est situé dans la forêt communale d'Attignat-Oncin et est relativement isolé. Il est actuellement clôturé sur son périmètre.

Les photographies présentées dans ce paragraphe permettent d'illustrer l'environnement immédiat dans lequel se trouve le captage de Drevin.



Figure 6 : Chemin d'accès au captage



Figure 7 : Parcelle clôturée

B.1.1.2. Sources de pollution susceptibles d'altérer la qualité de l'eau

Les différentes sources de pollution susceptibles d'altérer la qualité de l'eau sont les suivantes :

- ✓ Déversement ou dépôt de produits dangereux ou nocifs, de manière accidentelle ou intentionnelle au niveau du captage,
- ✓ Entretien de l'aire du site,
- ✓ Circulation d'animaux sauvages ou domestiques à proximité du captage,
- ✓ Circulation de piéton.

B.1.1.3. Evaluation des risques dans l'environnement immédiat du captage

Risque de déversement ou dépôt de produits dangereux ou nocifs

En cas de déversement ou dépôt de produits dangereux ou nocifs à proximité du captage, l'impact sur la qualité des eaux prélevées serait immédiat.

Néanmoins, ceci est à pondérer par le fait que le déversement ou dépôt de produits dangereux ou nocifs, ne pourrait se produire que suite à **un accident ou à un acte de malveillance**.

De plus, le site est accessible par un chemin forestier de faible largeur et théoriquement peu emprunté par les véhicules. La topographie générale du secteur est fortement marquée. La parcelle est clôturée sur tout son périmètre, ce qui permet son identification claire et dissuade les intrus.

Tableau 2 : Evaluation du risque lié au déversement ou au dépôt de produits dangereux ou nocifs

Postes évalués	Aléa	Vulnérabilité de la ressource	Evaluation du risque
Déversement ou dépôt de produits dangereux à proximité du captage	Faible	Très forte	Modéré
Déversement ou dépôt de produits dangereux dans l'ouvrage de captage	Très faible	Très forte	Faible

Comme prévu par le Code de la Santé Publique, un **Périmètre de Protection Immédiate (PPI)** obligatoire, généralement d'une superficie de quelques centaines de m², a pour fonction d'empêcher la détérioration des ouvrages de prélèvement et d'éviter que des déversements ou des infiltrations de substances polluantes se produisent à l'intérieur ou à proximité immédiate du captage.

Le terrain actuellement clôturé constitue le PPI du captage.

Risque lié à l'entretien de l'aire du site

Le captage est situé en pleine forêt et est ainsi, entouré de végétation (arbres, arbustes,...). Néanmoins, l'exploitant entretient les abords de manière à limiter l'envahissement du site par la végétation. **Les arbres sont principalement situés sur le périmètre extérieur de la parcelle. Dans le périmètre clos, il y a surtout de la végétation rampante, de la mousse et de l'herbe.**

Un entretien annuel ou biennuel de fauche devra donc être poursuivi. Ce dernier sera mécanique et toute utilisation de produits chimiques (type herbicide) sera formellement interdite.

Tableau 3 : Evaluation du risque lié à l'entretien de l'aire du site

Postes évalués	Aléa	Vulnérabilité de la ressource	Evaluation du risque
Entretien de l'aire du site	Très faible	Très forte	Faible

Risque lié à la présence de la faune sauvage

La faune sauvage peut être responsable de **contamination fécale** du captage. La **mort** d'un animal sauvage à proximité du captage est possible.

Malgré le caractère naturel du site, les risques ont un aléa et une probabilité d'occurrence plus faibles pour les **animaux de grand gabarit** compte tenu de la présence de la clôture.

Tableau 4 : Evaluation du risque lié à la présence de faune sauvage

Postes évalués	Aléa	Vulnérabilité de la ressource	Evaluation du risque
Présence de faune sauvage	Faible	Très forte	Modéré

Risque lié à la circulation de piétons

Le site est accessible à pied depuis la route, par un chemin. En dehors de ce chemin d'accès, la topographie est très marquée et limite l'accès à la zone.

Le site du captage n'est pas visible depuis la voie de communication principale.

La clôture dissuade les promeneurs d'entrer dans la parcelle.

Tableau 5 : Evaluation du risque lié à la présence de faune sauvage

Postes évalués	Aléa	Vulnérabilité de la ressource	Evaluation du risque
Présence de piétons	Faible	Très forte	Modéré

B.1.2. Analyse de l'environnement et évaluation des risques dans le secteur éloigné du captage

B.1.2.1. Descriptif de l'environnement éloigné du captage

Dans l'environnement éloigné du captage, on retrouve :

- ✓ Un environnement boisé largement prédominant, à caractère montagnard et peu anthropisé, comme en témoigne la carte d'occupation des sols :

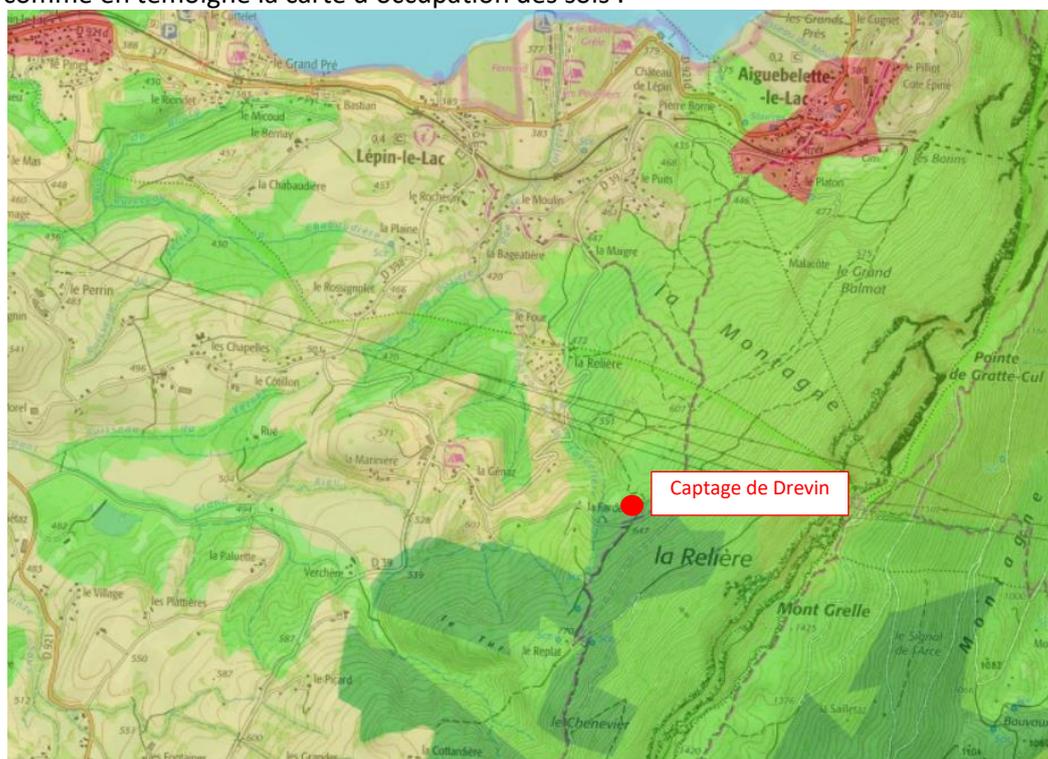


Figure 8 : Carte d'occupation des sols

- ✓ De l'exploitation forestière,

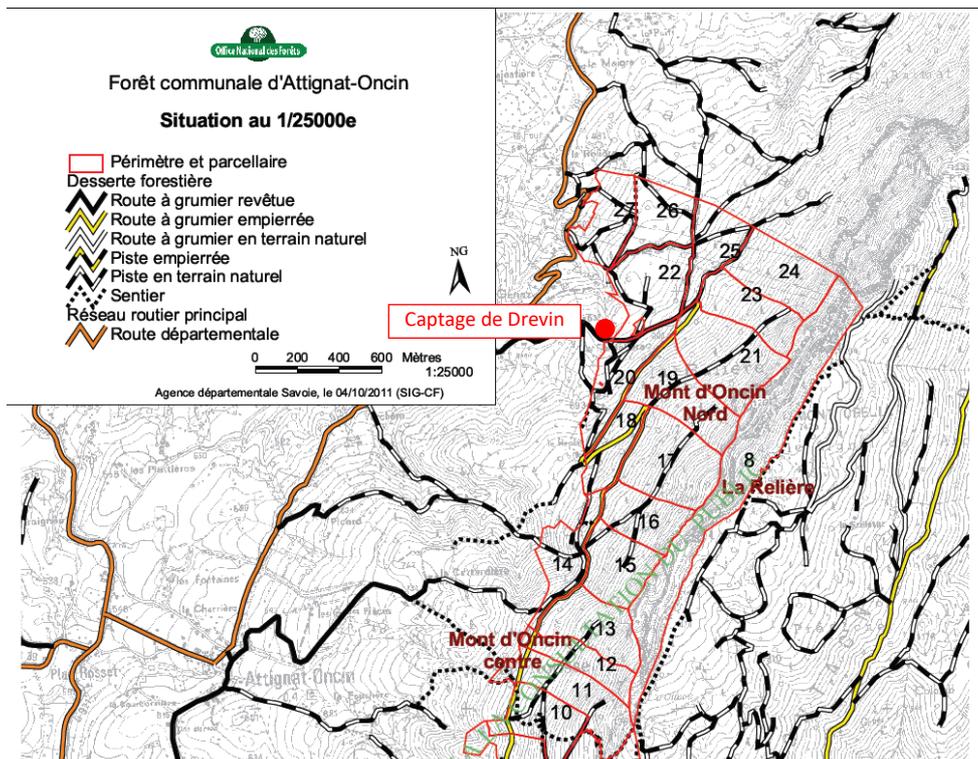


Figure 9 : Localisation des zones d'exploitation forestière³

- ✓ Des sentiers de randonnée, traversant le bassin versant topographique du captage.



Figure 10 : Route principale



Figure 11 : Forêt en amont du captage

³ Source : Document d'aménagement ONF (2012-2031)



Figure 12 : Bois



Figure 13 : Présence de Faune dans zones de marais



Figure 14 : Chemins de randonnées

B.1.2.2. Sources de pollution susceptibles d'altérer la qualité de l'eau

Faune sauvage

L'environnement éloigné du captage présente un caractère naturel marqué, très majoritairement forestier et peu anthropisé. De nombreux animaux, grands gibiers principalement, sont susceptibles d'être présents dans la zone.

Lors de nos visites, des traces de sanglier ont été repérées dans des terrains relativement proches de la zone.

Néanmoins, il n'y a pas de réserve de chasse dans un périmètre proche du captage.

Activités anthropiques

Les activités anthropiques sur le bassin versant topographique se limitent à :

- ✓ Présence de pistes où circulent des engins pour l'exploitation forestière,
- ✓ Exploitation forestière,
- ✓ Présence de chemins forestiers de promenade et de randonnées, accès au Belvédère du Mont Grêle,
- ✓ Présence des lignes Haute-Tension et des pylônes de maintien en crête,
- ✓ Présence de rares bâtis.

À noter que certaines pistes en amont sont interdites à la circulation des véhicules motorisés, par arrêté municipal (panneaux présents).

B.1.2.3. Evaluation des risques dans l'environnement éloigné du captage

Risque lié à la présence de la faune sauvage

La faune sauvage peut être responsable de contamination fécale, bien que ce risque soit faible hors du périmètre immédiat du captage.

Tableau 6 : Evaluation du risque lié à la présence de la faune sauvage

Postes évalués	Aléa	Vulnérabilité de la ressource	Evaluation du risque
Présence de faune sauvage	Modéré	Faible	Faible

Risque lié à la fréquentation touristique

Les activités touristiques du bassin versant topographique se limitent aux quelques itinéraires et chemins de randonnées en forêt. La présence d'un sentier GR répertorié et l'accès au belvédère, associés à la proximité du Lac d'Aiguebelette induisent une présence touristique relativement élevée en été. Néanmoins, ces activités à pied représentent un aléa modéré.

Tableau 7 : Evaluation du risque lié à la fréquentation touristique

Postes évalués	Aléa	Vulnérabilité de la ressource	Evaluation du risque
Activité de randonnée	Modéré	Faible	Faible

Risque lié aux activités forestières

Les activités forestières sont recensées dans le bassin versant topographique du captage.

Le document d'aménagement de la Forêt Communal d'Attignat-Oncin tient compte de la présence du captage de Drevin. Actuellement, en l'absence de prescriptions, sont appliquées les prescriptions des autres captages d'eau potable du secteur.

Tableau 8 : Evaluation du risque lié aux activités forestières

Postes évalués	Aléa	Vulnérabilité de la ressource	Evaluation du risque
Activité forestières	Modéré	Faible	Faible

Bien que le risque résiduel soit faible, la mise en place d'un règlement spécifique encadrant ces activités au sein du Périmètre de Protection Rapprochée permettra de limiter ce risque.

B.2. SYNTHÈSE

Le tableau ci-après présente une évaluation et une hiérarchisation du risque de dégradation de la ressource du captage de Drevin.

Tableau 9 : Synthèse des risques de dégradation de la ressource du captage de Drevin

Postes évalués	Aléa	Vulnérabilité de la ressource	Evaluation du risque
Secteur immédiat			
Déversement ou dépôt de produits dangereux à proximité du captage	Faible	Très forte	Modéré
Présence de faune sauvage	Faible	Très forte	Modéré
Présence de piétons	Faible	Très forte	Modéré
Déversement ou dépôt de produits dangereux dans l'ouvrage de captage	Très faible	Très forte	Faible
Entretien de l'aire du site	Très faible	Très forte	Faible
Secteurs rapproché et éloigné			
Présence de faune sauvage	Modéré	Faible	Faible
Activité de randonnée	Modéré	Faible	Faible
Activité forestières	Modéré	Faible	Faible

Les principaux risques concernent le Périmètre de Protection Immédiate et concernent :

- ✓ Déversement ou dépôt de produits dangereux à proximité du captage,
- ✓ Présence de faune sauvage,
- ✓ Présence de piétons.

Compte tenu de la présence de la clôture sur le périmètre de la parcelle du captage, ces risques sont réduits.

C. POMPAGE AU LAC D'AIGUEBELETTE

C.1. EVALUATION DES RISQUES DE POLLUTION

C.1.1. Analyse de l'environnement et évaluation des risques dans le secteur immédiat du pompage au Lac

C.1.1.1. Descriptif de l'environnement immédiat du pompage au Lac

L'environnement immédiat du pompage au Lac est le Lac d'Aiguebelette lui-même et la rive sur laquelle se situe la station de pompage.

Il n'y a pas d'accès direct depuis la RD 921D. L'accès se fait uniquement à pied, à travers la parcelle 1070.

Les photographies présentées dans ce paragraphe permettent d'illustrer l'environnement immédiat dans lequel se trouve le pompage au Lac :



Figure 15 : Environnement du pompage au Lac et de la station de pompage associée

C.1.1.2. Sources de pollution susceptibles d'altérer la qualité de l'eau

Les sources de pollution susceptibles d'altérer la qualité de l'eau dans le secteur immédiat au pompage du Lac sont énoncées ci-dessous :

- ✓ L'accessibilité du site,
- ✓ Le débouché du ruisseau de la Tuilerie face à proximité de la prise au Lac. Le bassin versant de ce réseau traverse de nombreuses zones urbanisées et abondamment pâturées et fertilisées,
- ✓ Les campings situés à proximité (camping Ferrand, camping Garnier),
- ✓ Les activités nautiques sur le Lac.

C.1.1.3. Evaluation des risques dans l'environnement immédiat du pompage au Lac

Risque lié à la circulation de piétons et à l'accessibilité

Le site n'est pas visible depuis la voie de communication principale.

Le site de la station de pompage n'est pas clôturé. Il n'y a pas d'alarme à l'ouverture du capot du puits ou de la porte d'accès à la station de pompage.

Tableau 10 : Evaluation du risque lié à la circulation de piétons

Postes évalués	Aléa	Vulnérabilité de la ressource	Evaluation du risque
Circulation de piétons	Modéré	Très fort	Fort

La mise en place d'un Périmètre de Protection Immédiate clôturé et la signalisation par panneaux d'information permettront de réduire le risque.

Risque lié à la vulnérabilité du ruisseau de la Tuilerie

Le ruisseau de la Tuilerie est un affluent du Lac d'Aiguebelette et son débouché se situe à proximité de la prise au Lac. Le bon état écologique et physico-chimique de ce ruisseau est nécessaire.

Ce ruisseau traverse des milieux anthropisés (bourgs, campings, voie SNCF), des milieux culturels et des milieux forestiers. Il n'y est raccordé aucun trop-plein du réseau d'eaux usées communal.

Tableau 11 : Evaluation du risque lié à la vulnérabilité du ruisseau de la Tuilerie

Postes évalués	Aléa	Vulnérabilité de la ressource	Evaluation du risque
Vulnérabilité du ruisseau de la Tuilerie	Modéré	Fort	Fort

La qualité des eaux du ruisseau de la Tuilerie devra être régulièrement suivie et tout incident sur ce milieu récepteur devra être connu afin de prendre les mesures conservatoires idoines pour le pompage au Lac.

Risque lié à la présence de campings

Deux campings sont situés sur la rive du Lac de la station de pompage, à environ 250 m de la prise d'eau. Chaque camping est équipé de l'assainissement collectif, avec une station de pompage privée.

L'entretien des emplacements doit être réalisé mécaniquement et tout emploi d'herbicides doit être interdit.

Tableau 12 : Evaluation du risque lié à la présence de campings

Postes évalués	Aléa	Vulnérabilité de la ressource	Evaluation du risque
Présence de campings	Modéré	Fort	Fort

Risque lié aux activités nautiques sur le Lac d'Aiguebelette

Un règlement des usages du Lac d'Aiguebelette a été adopté le 16 Juin 2016 par la CCLA.

Sur le Lac, seules les navigations à pédales, à rames, à voile et à moteur électrique sont autorisées. Les navigations à moteur thermique ne sont pas permises, hormis les embarcations autorisées par la CCLA à des fins de travaux, d'études, de surveillance ou d'entretien.

Les aléas liés à la perte de carburant sont donc faibles puisqu'ils résulteraient d'un **accident** ou d'une **panne matérielle**, pour des **embarcations très peu nombreuses**.

Tableau 13 : Evaluation du risque lié aux activités nautiques

Postes évalués	Aléa	Vulnérabilité de la ressource	Evaluation du risque
Activités nautiques	Faible	Fort	Modéré

Comme prévu par le Code de la Santé Publique, un **Périmètre de Protection Immédiate (PPI)** obligatoire, généralement d'une superficie de quelques centaines de m², a pour fonction d'empêcher la détérioration des ouvrages de prélèvement. Cette zone devra être identifiée en surface par des bouées sur la partie « Lac » du PPI. Une clôture devra être mise en place autour des ouvrages de la station de pompage.

Bien que le risque soit modéré, le **règlement des usages du Lac d'Aiguebelette devra être amendé** de manière à restreindre l'accès à la zone du Périmètre de Protection Immédiate du pompage au Lac, tel que fait pour le syndicat du Thiers sur sa prise d'eau (circulation et stationnement des embarcations).

C.1.2. Analyse de l'environnement et évaluation des risques dans le secteur éloigné du pompage au Lac

C.1.2.1. Descriptif de l'environnement éloigné du pompage au Lac

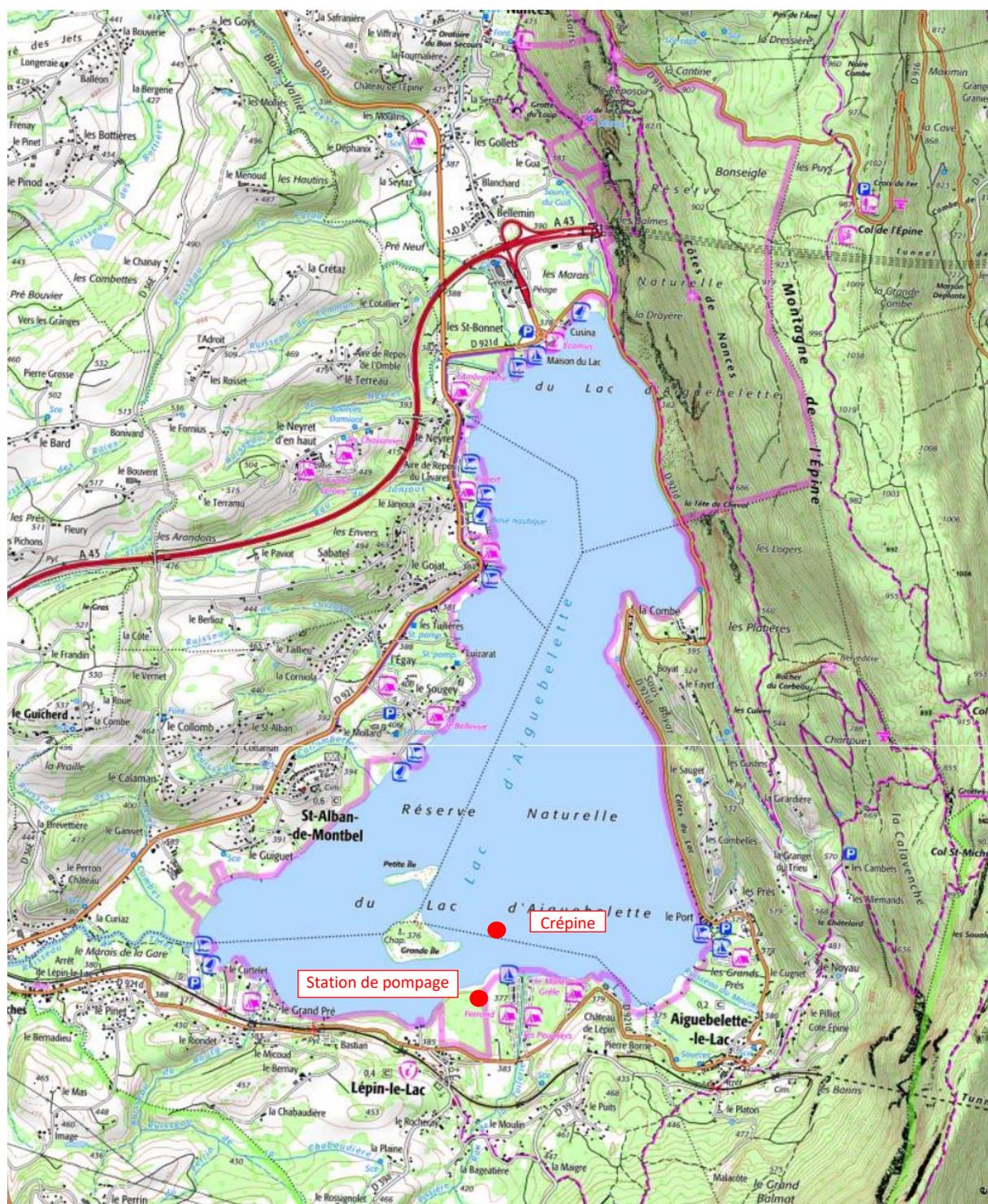


Figure 16 : Carte d'ensemble⁴

⁴ Source : geoportail.gov.fr

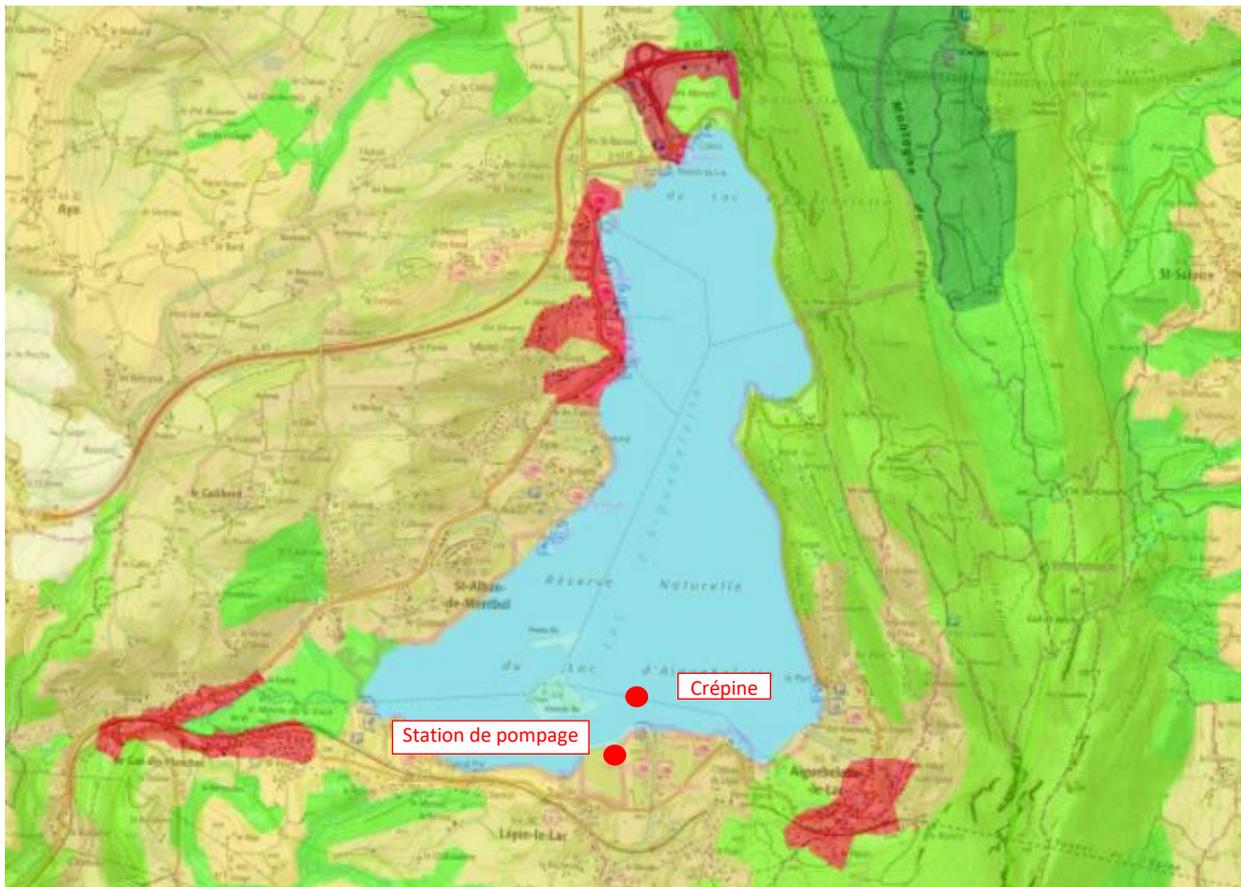


Figure 17 : Carte d'occupation des sols⁵

C.1.2.2. Sources de pollution susceptibles d'altérer la qualité de l'eau

Les sources de pollution potentielles pouvant se transmettre aux eaux du Lac sont les suivantes :

- ✓ Le trafic, notamment estival, sur la RD 921D qui ceinture le Lac et sur l'autoroute A43 à une distance beaucoup plus lointaine,
- ✓ La présence de la voie ferrée surplombant le Lac,
- ✓ La présence de nombreux campings en bordure du Lac,
- ✓ La présence de bâtis ou d'aménagements en bordure du Lac,
- ✓ La présence de terrains agricoles sur les communes bordant le Lac,
- ✓ La présence de nombreuses activités de loisirs et de tourisme sur le Lac, la périphérie du Lac et sur le bassin d'alimentation du Lac,
- ✓ La présence d'un réseau d'eaux usées sur les territoires communaux.

⁵ Source : geoportail.gouv.fr

C.1.2.3. Evaluation des risques dans l'environnement éloigné du pompage au Lac

Risque lié au trafic sur la RD 921D et sur l'autoroute A43

La RD 921D ceinture le Lac d'Aiguebelette. Cet axe est particulièrement emprunté lors des périodes estivales.

Les risques induits sont :

- ✓ Pollution permanente aux hydrocarbures sur la chaussée,
- ✓ Pollution accidentelle.

Les risques induits par l'autoroute A43 sont similaires. Ils sont plus importants car proportionnels au trafic. Néanmoins, l'autoroute est plus loin du Lac. Les effets sur la ressource dépendent de la localisation de l'accident.

Tableau 14 : Evaluation du risque lié à la présence de la RD 921D et l'autoroute A43

Postes évalués	Aléa	Vulnérabilité de la ressource	Evaluation du risque
Pollution permanente	Faible à modéré	Fort	Modéré à Fort
Pollution accidentelle	Modéré	Fort	Fort

Il conviendra de d'assurer que des bassins de rétention sont prévus pour contenir les eaux de ruissellement de l'A43.

Risque lié à la présence de la voie ferrée

La voie ferrée surplombe le Lac au Sud (du Gué des Planches à Aiguebelette le Lac). L'entretien de la voie ferrée doit être réalisé sans désherbants pour éviter tout déversement/ dépôt de produits susceptible de polluer la ressource.

Tableau 15 : Evaluation du risque lié à la présence de la voie ferrée

Postes évalués	Aléa	Vulnérabilité de la ressource	Evaluation du risque
Présence de la voie ferrée	Modéré	Fort	Fort

Risque lié à la présence de campings

De nombreux campings sont situés sur les rives du Lac. Chaque camping est équipé de l'assainissement collectif. L'entretien des emplacements doit être réalisé mécaniquement et tout emploi d'herbicides doit être interdit.

Selon leur emplacement et compte tenu du volume du Lac d'Aiguebelette, le risque est faible.

Tableau 16 : Evaluation du risque lié à la présence de campings

Postes évalués	Aléa	Vulnérabilité de la ressource	Evaluation du risque
Présence de campings	Faible	Fort	Modéré

Risque lié aux aménagements en bordure du Lac

Un règlement des usages du Lac d'Aiguebelette a été adopté le 16 Juin 2016 par la CCLA.

Le règlement définit les obligations pour les aménagements existants ou pour les aménagements futurs. Le règlement autorise la création, la modification, la remise en état et l'entretien des

bâtiments, constructions, installations, ouvrages, équipements sous réserve de ne pas entraîner de modification significative et/ou durable :

- ✓ Du régime des eaux : quantité, température, qualité physico-chimique ou bactériologique,...
- ✓ De la configuration topographique et de la nature ou de la qualité du sol,
- ✓ Du niveau sonore ou de la qualité de l'air.

Tableau 17 : Evaluation du risque lié aux aménagements en bordure du Lac

Postes évalués	Aléa	Vulnérabilité de la ressource	Evaluation du risque
Création modification, remise en état, entretien de bâtiments, constructions, installations, ouvrages ou équipements	Faible à Modéré	Fort	Fort

Risque lié à la présence de terrains agricoles

La carte d'occupation des sols témoigne du caractère rural des abords du Lac. Le territoire est soumis à de nombreuses IGP. Les prairies et zones de culture sont dans le bassin d'alimentation.

Il conviendra de restreindre l'emploi de produits phytosanitaires dangereux pour l'entretien des parcelles. Les troupeaux devront être parqués.

Tableau 18 : Evaluation du risque lié aux terrains agricoles

Postes évalués	Aléa	Vulnérabilité de la ressource	Evaluation du risque
Terrains agricoles	Modéré	Fort	Fort

Risques liés aux activités de loisirs

Les activités de loisirs sont nombreuses :

- ✓ Activités nautiques sur le Lac :

Un règlement des usages du Lac d'Aiguebelette a été adopté le 16 Juin 2016 par la CCLA.

Sur le Lac, seules les navigations à pédales, à rames, à voile et à moteur électrique sont autorisées. Les navigations à moteur thermique ne sont pas permises, hormis les embarcations autorisées par la CCLA à des fins de travaux, d'études, de surveillance ou d'entretien.

Les aléas liés à la perte de carburant sont donc faibles puisqu'ils résulteraient d'un **accident** ou d'une **panne matérielle**, pour des **embarcations très peu nombreuses**.

- ✓ Activités sur les rives du Lac (pêche) :

La CCLA délègue à l'AAPPMA l'organisation des activités de pêche. L'activité est autorisée depuis une embarcation ou depuis les rives, sous l'obtention d'une autorisation. Les feux sont interdits, tout comme l'abandon des déchets. Une charte « Eco touristique » est en cours de rédaction. Les objectifs sont sociaux, économiques et environnementaux.

Le règlement des usages du Lac d'Aiguebelette encadre également l'ensemble des usages en interdisant sur tout le périmètre : feux, dépôts de déchets, emplois de biocides.

✓ Activités sur le bassin d'alimentation du Lac (GR dans le massif de l'Epine,...) :

De nombreux chemins de randonnées sont relevés dans le massif de l'Epine. La période estivale attire de nombreux touristes dans la zone.

Tableau 19 : Evaluation du risque lié aux activités touristiques

Postes évalués	Aléa	Vulnérabilité de la ressource	Evaluation du risque
Activités nautiques	Faible	Fort	Modéré
Activités sur les rives du Lac	Faible	Fort	Modéré
Activités sur le bassin d'alimentation du Lac	Très faible	Fort	Faible

Risque lié à l'assainissement collectif

Le réseau est constitué d'une multitude de stations de pompage, équipés de trop-pleins. Les effluents sont dirigés vers la station d'épuration intercommunale de la CCLA.

Compte tenu de l'arrêté du 21 Juillet 2015, le système d'assainissement (réseaux et station d'épuration) sont dimensionnés pour traiter le percentile 95 du débit.

Selon l'emplacement des points de déversement et compte tenu du volume du Lac d'Aiguebelette, le risque est faible.

Tableau 20 : Evaluation du risque lié à l'assainissement collectif

Postes évalués	Aléa	Vulnérabilité de la ressource	Evaluation du risque
Assainissement collectif	Faible	Fort	Modéré

L'état du réseau d'assainissement, des stations de pompage et le fonctionnement de l'ensemble des dispositifs épuratoires sera à surveiller.

C.2. SYNTHÈSE

Le tableau ci-après présente une évaluation et une hiérarchisation du risque de dégradation de la ressource du pompage au Lac.

Tableau 21 : Synthèse des risques de dégradation de la ressource du pompage au Lac

Postes évalués	Aléa	Vulnérabilité de la ressource	Evaluation du risque
Secteur immédiat			
Vulnérabilité du ruisseau de la Tuilerie	Modéré	Très fort	Fort
Présence de campings	Modéré	Fort	Fort
Activités nautiques	Faible	Fort	Modéré
Secteurs rapproché et éloigné			
Pollution permanente (RD 921D et A43)	Faible à modéré	Fort	Modéré à Fort
Pollution accidentelle (RD 921D et A43)	Modéré	Fort	Fort
Présence de la voie ferrée	Modéré	Fort	Fort
Création modification, remise en état, entretien de bâtiments, constructions, installations, ouvrages ou équipements en bordure de Lac	Faible à Modéré	Fort	Fort
Terrains agricoles	Modéré	Fort	Fort
Activités nautiques	Faible	Fort	Modéré
Activités sur les rives du Lac	Faible	Fort	Modéré
Présence de campings	Faible	Fort	Modéré
Assainissement collectif	Faible	Fort	Modéré
Activités sur le bassin d'alimentation du Lac	Très faible	Fort	Faible

Au niveau de l'environnement immédiat de la prise au Lac et de la station de pompage, il est recommandé de prévoir une clôture (sur terre) et un balisage (sur le Lac) du Périmètre de Protection Immédiate, conformément au Code de la Santé Publique.

Il est également recommandé de modifier en conséquence le règlement des usages du Lac afin d'interdire toute activité nautique dans le Périmètre de Protection Immédiate de la prise au Lac.